

# La directive européenne sur la chaîne d'approvisionnement arrive.

## Ce que les entreprises doivent faire maintenant

C'est officiel : la directive européenne sur la chaîne d'approvisionnement, Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CSDDD ou CS3D), arrive. Les entreprises qui exercent une activité importante au sein de l'UE seront tenues de respecter les droits de l'homme et la protection de l'environnement. Et ce n'est pas qu'un simple effet d'annonce : les compagnies soumises à la CSDDD doivent soumettre des audits annuels des droits de l'homme et de l'environnement à compter de l'entrée en vigueur de la directive et s'assurer que leurs stratégies commerciales sont alignées sur l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

Ce qui rend les exigences de la CS3D très complexes, c'est que les nouvelles obligations de diligence s'appliquent non seulement aux propres activités de l'entreprise et à ses filiales, mais aussi aux fournisseurs directs et indirects. La CSDDD concerne l'ensemble de la chaîne de création de valeur et donc tous les partenaires commerciaux du côté de l'approvisionnement qui ont affaire aux produits fabriqués ou aux services fournis par une entreprise, y compris le transport, la distribution et l'entreposage.

À l'avenir, les entreprises devront identifier et documenter les risques potentiels en matière de protection de l'environnement et de droits de l'homme à tous ces points de la chaîne de création de valeur et, en fonction des résultats, prendre des mesures préventives et correctives. Il y a donc beaucoup à faire, qu'il s'agisse de s'assurer que les conditions de travail soient équitables dans les usines de production sous-traitantes, que la production soit respectueuse de l'environnement ou que tout le monde ait accès à un système de réclamation tout au long de la chaîne d'approvisionnement pour signaler les abus.

L'objectif de la CSDDD est finalement celui de tous ceux qui veulent préserver notre planète et s'engagent en faveur d'un comportement éthique : elle vise à sanctionner efficacement les violations des droits de l'homme et de l'environnement et à promouvoir une économie globalement plus durable.

L'UE prend les choses au sérieux et prévoit des conséquences considérables en cas d'infraction : le non-respect de la CS3D peut à l'avenir entraîner des poursuites devant les tribunaux européens, en incluant la responsabilité des dommages subis et l'indemnisation des personnes lésées. De plus, des amendes allant jusqu'à 5 % du chiffre d'affaires net mondial de l'entreprise peuvent être appliquées.

La CSDDD entrera vraisemblablement en vigueur à partir de 2027, en fonction de la taille de l'entreprise et du chiffre d'affaires. **Même si, au début, seules de très grandes entreprises de plus de 5 000 employés et d'un chiffre d'affaires de plus de 1,5 milliard d'euros doivent remplir les obligations de la CS3D, il est conseillé aux entreprises qui ne seront concernées que plus tard de se préparer dès maintenant aux nouvelles exigences et de se pencher sur les obligations futures. Il en va de même pour les petites et moyennes entreprises (PME),** car elles aussi ressentiront au moins indirectement les effets de la législation lorsqu'elles agissent, par exemple, en tant que fournisseurs. À moyen terme, la nouvelle directive européenne sur la chaîne d'approvisionnement devrait rendre l'économie de l'UE plus durable dans son ensemble.

Pour une bonne préparation, nous avons rassemblé les principaux aspects de la CSDDD :

### Les principales activités conformes à la directive CSDDD sont :

- **Occupez-vous de vos risques !** Identifiez les impacts potentiels et réels de vos activités commerciales sur les droits de l'homme et l'environnement dans vos propres opérations, dans vos filiales et tout au long de votre chaîne de création de valeur.
- **Établissez une procédure de diligence raisonnable professionnelle !** Mettez en œuvre des processus qui vous permettent d'identifier, d'éviter, de réduire et de rendre compte des impacts négatifs potentiels. Passez régulièrement en revue et mettez à jour votre procédure de diligence raisonnable pour vous assurer que vous gardez toujours un œil sur les risques et leur impact.

- **Définissez des mesures de prévention !** Développez des procédés pour atténuer les risques d’emblée ou, mieux encore, pour les éviter. L’éventail des mesures de prévention va de la formation de vos collaborateurs à l’adaptation des contrats fournisseurs. En cas de doute, il est même conseillé de se séparer des fournisseurs.
- **Assurez la transparence des rapports !** Documentez soigneusement et correctement vos processus de diligence raisonnable et les résultats obtenus. Les rapports doivent être complets, transparents et accessibles au public.
- **Simplifiez autant que possible la tâche des lanceurs d’alerte !** Mettez en place un système de réclamation efficace et facilement accessible qui permet aux personnes concernées et aux autres parties prenantes de signaler très facilement les préoccupations et les violations potentielles de vos obligations de diligence raisonnable.
- **Contrôlez soigneusement le processus !** Surveillez attentivement l’efficacité de vos mesures de diligence raisonnable et adaptez-les rapidement si nécessaire.
- **Gardez un œil sur la conformité légale !** Assurez-vous de respecter toutes les exigences légales et de réagir rapidement aux changements législatifs pour minimiser les risques de conformité potentiels.
- **Impliquez toutes vos parties prenantes !** Lors de réunions régulières, invitez toutes les parties prenantes pertinentes et discutez des mesures et des progrès possibles en matière de conformité.
- **Adoptez un état d’esprit CS3D positif !** Intégrez les idées et les devoirs de diligence de la CSDDD dans votre entreprise et assurez-vous que les procédures de diligence raisonnable sont intégrées dans l’ensemble de la stratégie et de la politique de l’entreprise et sont soutenues par la direction, les employés et les partenaires commerciaux.
- **Considérez la CSDDD comme une opportunité !** L’introduction de la CS3D vous impose inévitablement des charges élevées. Mais elle offre également de grandes opportunités : les entreprises qui agissent de manière respectueuse de l’environnement et des droits de l’homme, durable et responsable ne servent pas seulement notre planète, mais améliorent également l’image et la réputation de la compagnie, ainsi que son attrait en tant qu’employeur et pour les investisseurs.

## Par où commencer ? Par les processus, la gestion des données et l’état d’esprit !

Une gestion conforme à la directive CSDDD nécessite des processus automatisés de management des risques et de la conformité, une gestion professionnelle des données et un état d’esprit qui reconnaît la durabilité et la responsabilité comme essentielles.

**Processus :** Dans un premier temps, il est recommandé d’examiner l’ensemble de la chaîne de création de valeur en ce qui concerne ses impacts possibles sur les droits de l’homme et l’environnement. Cela vous permet d’identifier les zones de risque potentielles. Intégrez ces menaces pour l’environnement et les droits de l’homme dans votre système de gestion des risques existant. Développez des critères et des contrôles spécifiques pour évaluer et contrôler ces dangers et effectuez des vérifications préalables rigoureuses pour vous assurer que votre entreprise répond réellement aux exigences de conformité.

**Gestion des données :** Sans un système informatique professionnel, les obligations de déclaration de la CS3D ne peuvent pas être remplies à elles seules. Regroupez et analysez toutes les sources de données pour prendre des décisions éclairées. Utilisez la technologie pour collecter, agréger et analyser toutes les informations pertinentes. Les solutions logicielles de conformité spécialisées, telles que la plateforme NAVEX One GRC, aident à automatiser et à gérer les processus de diligence raisonnable. Ces outils collectent des données, les analysent et génèrent des rapports pour les audits internes et externes.

**État d’esprit :** Créez une culture d’entreprise forte basée sur l’intégrité, le comportement éthique, la durabilité et la responsabilité. Organiser des formations régulières pour les employés à tous les niveaux afin de sensibiliser et de comprendre l’importance de la durabilité et de la conformité. En fin de compte, le respect de la CSDDD est une tâche commune.

## Qui est concerné par la CSDDD ?

La directive concerne les grandes entreprises de l'UE et les entreprises non européennes qui exercent une activité importante dans l'UE. Elle entrera en vigueur progressivement, en fonction de la taille de l'entreprise et de son chiffre d'affaires, après l'approbation finale du Parlement européen, qui est considérée comme une formalité. Il est convenu de laisser :

- un délai de mise en œuvre de 3 ans après l'entrée en vigueur de la CS3D pour les entreprises comptant plus de 5 000 employés et un chiffre d'affaires de 1 500 millions d'euros
- un délai de mise en œuvre de 4 ans pour les entreprises de plus de 3 000 employés et 900 millions d'euros de chiffre d'affaires
- un délai de mise en œuvre de 5 ans pour les entreprises de plus de 1000 salariés et 450 millions d'euros de chiffre d'affaires

NAVEX est le leader reconnu des logiciels et services de gestion des risques et de la conformité. Des milliers de clients dans le monde entier peuvent ainsi gérer et atténuer les risques de manière fiable. NAVEX s'engage à aider ses clients à promouvoir une culture éthique et inclusive sur le lieu de travail, à protéger leurs marques et à préserver l'environnement grâce à des pratiques commerciales durables.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [NAVEX.com](https://www.navex.com) et consultez notre blog. Suivez-nous sur [X](#) and [LinkedIn](#).